

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2008

Etaient présents : MMES BERTHAUD – CHAFFOTTE – MOREAU – RAYMOND – SIRUGUE.
MM. BELOT – DESCOURVIERES – JACQUET – MOUTRILLE – OUDOT – VACHET.

Etaient excusés :

Mme MALLER procuration à Mme RAYMOND
M. GUIRAO procuration à M. MOUTRILLE
M. RHODIER procuration à M. DESCOURVIERES

Etait absent :

M. MIGNEROT

Secrétaire : Mme Corinne SIRUGUE.

Ouverture de la séance à 20 H 40.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 MAI 2008

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – RENOVATION BATIMENT PLACE

• **Projet définitif : Dossier consultation des Entreprises.**

Suite aux décisions arrêtées par le conseil lors de précédentes réunions, notamment en ce qui concerne le volet « chauffage – rafraîchissement » lors de la séance du 16 mai dernier, le Maître d'œuvre a finalisé le dossier. L'estimatif global des travaux s'élève à 383738 € HT.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le projet définitif présenté et valide le D.C.E. (dossier de consultation des entreprises).

• **Plan de financement.**

Le Maire soumet à l'avis du conseil le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	383738,00	Subvention Région	30490,00
Maîtrise d'œuvre	41800,00	Subvention Département	76500,00
Mission contrôle	4900,00	Emprunt	150000,00
Mission SPS	1740,00	Autofinancement	193010,00
Frais de marchés	2000,00		
Provisions imprévus	15822,00		
		TOTAL	450000,00
TOTAL	450000,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le plan de financement proposé.

- **Lancement d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.**

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert en conformité avec le code des Marchés Publics.

Dans l'éventualité d'un résultat de cet appel d'offres non satisfaisant sur l'ensemble des 14 lots, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à relancer si besoin, le moment venu, une consultation en Marchés négociés.

- **Dossiers de subventions.**

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité mandate le Maire pour constituer les dossiers de demandes de subventions auprès de la région et du département.

- **Emprunt.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Maire pour consulter les organismes bancaires et négocier les emprunts au mieux des intérêts de la collectivité.

- **Mise en ligne du marché sur la plate forme e-bourgogne.**

Le Maire expose que notre commune, adhérente au service, peut bénéficier de la mise en ligne du marché considéré. Pour ce faire, il propose de conclure une convention de mandat avec la communauté de communes (service à la carte pour 150 €) pour la réalisation de l'opération.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention nécessaire.

II – TRAVAUX DE VOIRIE 2008

Pour faire suite à l'information donnée lors de la précédente réunion du conseil, le Maire expose que les services DDE de l'ATA de Beaune nous ont transmis un dossier de consultation pour une définition de Maîtrise d'œuvre relative aux travaux envisagés.

L'avis d'appel à concurrence a été publié dans le Journal du Palais du 26 mai 2008. Le délai de réponse expire le 12 juin 2008.

III – QUESTIONS DIVERSES

- **Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers Volontaires.**

Conformément au décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 modifié et à l'arrêté du 7 novembre 2005, le Comité Consultatif communal des Sapeurs Pompiers Volontaires compétant pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs pompiers volontaires à l'exclusion de celles concernant la discipline doit être renouvelé dans les 4 mois suivant le renouvellement des conseils municipaux.

Le comité est présidé de droit par le Maire, et comporte un nombre égal de représentants de la collectivité et de représentants élus des sapeurs pompiers.

Le Maire, par arrêté du 29 avril 2008, a fixé, en accord avec le chef de corps du CPI, la date et les modalités des élections des représentants des sapeurs pompiers au 1^{er} juin 2008. Pour être électeur et éligible, les sapeurs pompiers doivent détenir au moins le grade de sapeur 1^{ère} classe. Un représentant de chaque grade est élu.

Les résultats au sein du CPI ont désigné :

Monsieur Dominique REYMOND Sapeur Pompier 1^{ère} classe titulaire

Monsieur Michel FEVRE Sapeur Pompier 1^{ème} classe suppléant

Pas d'autres grades à désigner dans le cadre du CPI.

Un nombre égal de représentants du conseil municipal doit être désigné.

Le Maire est représentant de droit, il faut nommer un représentant suppléant.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Patrick JACQUET comme suppléant.

- **Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

La Préfecture de la Côte d'Or nous informe que par décret n°2008-494 du 26 mai 2008, les conseils municipaux du département de la Côte d'Or sont convoqués le vendredi 27 juin 2008 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 21 septembre 2008.

IV – INFORMATION DIVERSES

- **Communauté de Communes** :

Une réunion d'information à l'attention de tous les conseillers municipaux du périmètre communautaire sera organisée le lundi 23 juin 2008 à 20 H 00 à la salle des fêtes de LOSNE. Le Maire invite les membres du conseil à faire le nécessaire pour se rendre disponibles et participer à cette réunion.

- **SICECO** :

L'Assemblée générale du comité du SICECO est fixée au mercredi 25 juin 2008 dans les locaux du Conseil Général au 1 rue Joseph Tissot.

- **Courrier de « ESBARRES-BONNENCONTRE-ECHEC »** :

Le Président nous annonce les résultats encourageants de la saison passée et nous fait part de la « montée » du club en Nationale III pour l'équipe 1 et en Nationale III jeunes pour l'équipe jeunes. Une demande de subvention plus conséquente est sollicitée.

- **PPRI par débordements de la Saône** :

Le document a été validé par arrêté préfectoral n°120 du 3 avril 2008.

Un exemplaire définitif est consultable en Mairie aux heures d'ouverture au public.

- **Enquête publique. Dragages en Saône par VNF** :

Une enquête publique sera ouverte dans toutes les mairies des 196 communes riveraines de la Saône concernées du 16 juin au 16 juillet 2008.

Un registre d'enquête sera mis à disposition dans chaque Mairie. Le dossier sera consultable aux heures d'ouverture au public.

- **SIVOS. Construction école maternelle** :

Le gros œuvre se termine, le charpentier doit intervenir à partir du 16 juin.

- **Commissions du Conseil Municipal** :

Les responsables proposent des membres supplémentaires :

Commission des Fêtes :

- Mme Jannick RAYMOND

- M. Damien OUDOT

Commission du Personnel :

- M. Damien OUDOT

Commission des Travaux :

- M. Michel BERTHAUD

Commission Agricole et Environnement :

- M. Martial BEGIN

- M. Frédéric CROTET

- M. Jean FORT

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 45.